



PREFET DE LA VIENNE

Communes de Smarves, Ligugé, Saint-Benoît, Poitiers, Migné-Auxances, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Saint-Georges-Les-Baillargeaux et Jaunay-Clan

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2015-DRCLAJ/BUPPE-070 en date du 17 mars 2015 a été prescrite l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du plan de prévention du risque d'inondation de la Vallée du Clain.

Le dossier d'enquête sera déposé, avec le registre, en mairie de Smarves, Ligugé, Saint-Benoît, Poitiers, Migné-Auxances, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Saint-Georges-Les-Baillargeaux et Jaunay-Clan à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs **du lundi 20 avril 2015 au mercredi 20 mai inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance en mairie de :

Smarves : Du lundi au jeudi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 18h	Buxerolles : Le lundi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h30 Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Ligugé : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h 30 Le samedi de 9h à 12h	Chasseneuil-du-Poitou : Du lundi au vendredi de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h45
Saint-Benoît : Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h Le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30	Saint-Georges-Les-Baillargeaux: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Poitiers : Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30	Jaunay-Clan : Les lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 Le jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 19h Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h
Migné-Auxances Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h	

Chacun pourra consigner ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, soit au maire de Smarves, Ligugé, Saint-Benoît, Poitiers, Migné-Auxances, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Saint-Georges-Les-Baillargeaux et Jaunay-Clan, soit au commissaire enquêteur, **M. Gilles CODET**, retraité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne, à la mairie de Poitiers, siège principal de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur siègera à la mairie de

Smarves : le jeudi 23 avril 2015 de 9h à 12h	Buxerolles : le mardi 28 avril 2015 de 9h à 12h
Ligugé : le mardi 12 mai 2015 de 14h à 17h	Chasseneuil-du-Poitou : le mercredi 6 mai 2015 de 9h à 12h
Saint-Benoît : le mardi 28 avril 2015 de 14h à 17h	Saint-Georges-Les-Baillargeaux: le mercredi 20 mai 2015 de 14h à 17h
Poitiers : le lundi 20 avril 2015 de 9h à 12h le mercredi 6 mai 2015 de 14h à 17h	Jaunay-Clan : le jeudi 23 avril 2015 de 14h à 17h
Migné-Auxances le mercredi 20 mai 2015 de 9h à 12h	

En cas d'empêchement de Monsieur CODET, Monsieur DESVIGNES, suppléant le remplacera dans ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera du délai d'un mois pour faire connaître ses conclusions motivées qui seront déposées en mairie de Smarves, Ligugé, Saint-Benoît, Poitiers, Migné-Auxances, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Saint-Georges-Les-Baillargeaux et Jaunay-Clan et à la Préfecture de la Vienne (Direction des Relations avec les Collectivités Locales et des Affaires Juridiques – Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales) où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubrique « politiques publiques-environnement, risques naturels et technologiques-enquête publique»). Les demandes de communication de ces conclusions devront être adressées à Madame la Préfète (Direction des Relations avec les Collectivités Locales et des Affaires Juridiques– Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales).

L'arrêté approuvant la révision du plan de prévention du risque d'inondation de la vallée du Clain sera signé par la Préfète de la Région Poitou-Charentes, Préfète de la Vienne.

Le responsable du projet est Monsieur le Directeur Départemental des Territoires – Service Prévention des Risques – Unité Risques Majeurs et Crises – 20 rue de la Providence – BP 80523 – 86020 Poitiers Cedex.